

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 30 Frimaire.

(Ere vulgaire)

Laudi 21 Décembre 1795.

Lettre d'un officier servant dans un vaisseau anglais, sur l'inutile expédition qu'il a faite sur les côtes de France. — Renfort arrivé d'Allemagne pour joindre l'armée du général Clairfayt. — Disposition de l'armée du général Jourdan pour une affaire générale. — Jugement de Cormatin, condamné à la déportation. — Avantages considérable remporté sur les Autrichiens en Italie.

A V I S.

Le prix de l'abonnement à cette feuille est actuellement de 300 liv. pour trois mois, seul terme pour lequel on peut souscrire. Les abonnés qui n'envoieront ou ne compléteront point le nouveau prix ne recevront ce journal qu'au prorata de la somme adressée.

A l'égard des pays étrangers, conquis ou réunis, le prix restera toujours fixé, EN NUMÉRAIRE, à 25 l. par an, 12 liv. 10 sous par six mois et 6 liv. 5 sous par trois mois.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 7 décembre.

On vient de publier ici la lettre suivante, écrite par un officier qui sert dans un de nos vaisseaux actuellement en course sur les côtes de France.

Elle donne une idée des malheurs que nous aura valu cette inutile expédition. Cette lettre est en date du 26 novembre :

« La flotte anglaise, y est-il dit, se trouve pour la seconde fois dans la rade de Médic. Nous sommes destinés, je crois, à faire une seconde descente sur la côte de France. On est resté ici dans l'inactivité si long-tems, que la plus grande partie des chevaux sont morts faute de fourrages, & qu'on a été obligé de fusiller le reste. A ma propre connaissance, en en a fusillé 250 dans un jour, & 100 dans un autre, & l'on sait bien qu'au départ du régiment pour l'Angleterre il ne s'y trouvoit pas 50 chevaux, & ceux-ci appartoient aux officiers. Chaque homme, dans cette troupe, avoit reçu du gouvernement 30 liv. sterlings pour se monter; de sorte qu'avec les frais de transport, &c. chaque cheval coûte 60 ou 70 liv. sterlings.

On a découvert que l'armée du général Doyle, composée de 4000 hommes, & qui se trouvoit en possession de l'Yeu, ne suffisoit pas à la conquête de la France; &

comme les transports qui les avoient amenés étoient partis, on vouloit embarquer cette armée sur les vaisseaux de guerre; mais la pénurie de subsistances, & sur-tout la disette d'eau-douce à bord de ces vaisseaux, ont obligé d'abandonner cette idée; & comme le général Doyle dit qu'il peut se défendre, il restera ici tout l'hiver.

Nous devons rester ici jusqu'à ce qu'il nous vienne quelques bâtimens chargés de canons, de poudre & de munitions de différentes especes pour l'usage des chouans, ou plutôt des républicains; car sur les côtes, on est tour-à-tour chouan & républicain, toutes les fois qu'on peut nous attraper de l'argent.

Il y a plusieurs semaines que nous n'avons reçu des nouvelles des chouans; les émissaires qu'on a envoyés vers eux ne sont pas de retour. Il y a plus de huit jours qu'ils devoient se trouver sur la côte, en force suffisante, pour recevoir les armes & munitions que nous avons apportées; mais il n'y est pas paru encore un seul chouan. J'en ai reçu l'assurance des officiers employés plusieurs fois à débarquer, pendant la nuit, des émigrés chargés de guinées britanniques. Je tiens de bonne part qu'on a débarqué, il n'y a pas long-tems, 100 mille guinées, qui sont peut-être tombées entre les mains de l'ennemi. Cette somme ne fait pas la dixième partie de celles qu'on a prodiguées depuis le commencement de cette expédition honteuse & funeste.

(Extrait du Télégraphe.)

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 24 frimaire.

Les avis reçus du Bas-Rhin portent, que l'armée autrichienne commandée par le prince Wurtemberg, les généraux Hadick & Kray, vient de recevoir du Haut-Rhin un renfort de dix bataillons d'infanterie, huit escadrons de cavalerie, trois divisions de chasseurs, un train de trente piéces d'artillerie avec le nombre de canonniers nécessaires pour les servir. C'est avec ces renforts

que les généraux autrichiens se préparent à attaquer les troupes françaises postées dans les environs de Dusseldorf: déjà l'armée est en marche sur plusieurs colonnes, & marche en diligence sur le Bas-Rhin, en se dirigeant d'une part le long de ce fleuve, & de l'autre par les montagnes du duché de Berg. Quelques avant-postes français ont été obligés de se replier devant des forces si supérieures pour ne pas être enveloppés. Mais on apprend également que les généraux républicains, postés sur la rive droite, sont décidés à hasarder le sort d'une action générale pour se maintenir dans leurs positions: d'ailleurs, comme de leur côté ils ont reçu des renforts considérables, ils se trouvent assez en forces pour tenir tête à Pennerni.

Tandis que tout se dispose ainsi à une affaire décisive vers le Bas-Rhin, sur le Haut-Rhin les affaires prennent chaque jour une tournure plus sérieuse. Le général Jourdan, à la tête de la brave armée de Sambre & Meuse, se maintient dans la position qu'il a prise à Stromberg, Simmern & Kreutznach. Les Autrichiens, qui ont craint d'avoir leur retraite coupée sur Mayence, se sont hâtés de s'avancer en forces vis-à-vis des Français, ce qui ne peut manquer d'amener sous peu une bataille générale. L'armée ennemie est disposée de cette manière: l'aile gauche est commandée par le général Nauendorff; le centre par le général Clairfayt en personne, & la droite par le général de Riese. Cette armée n'est séparée des républicains dans plusieurs endroits que de la distance d'une demi-portée de canon. Il ne se passe point un seul jour qui ne soit marqué par de petits combats souvent très-vifs, où l'avantage est tantôt d'un côté & tantôt de l'autre.

Hier il est arrivé en cette ville deux voitures escortées par des gendarmes, & dans lesquelles se trouvoient des otages enlevés à Cologne pour sûreté du paiement d'une nouvelle contribution imposée à cette ville. Aujourd'hui ces otages sont partis pour la France.

La garnison de cette ville, voulant donner des nouvelles preuves de son amour pour la liberté & de son dévouement à la république, a résolu d'offrir un don patriotique pour les frais de la guerre qu'elle a déjà faite avec tant de bravoure.

Nous avons dit que la nouvelle municipalité de cette ville avoit donné en partie sa démission; on vient d'envoyer à chacun de ses membres des lettres de justification, afin de les obliger à se rendre à leur poste.

F R A N C E.

De Paris, le 29 frimaire.

Hier, la commission militaire a prononcé un jugement dans la fameuse affaire de Cormatin. Il a été condamné à la déportation; son aide-de-camp Jarry, à six mois de détention; & les autres co-accusés ont été acquittés, à la charge qu'ils se retireront dans leurs municipalités respectives.

Les lettres de Londres, en date du 9 décembre, portent que le conseil privé du roi, de concert avec le comte d'Artois, a décidé que ce prince, ainsi que le duc d'Angoulême son fils, fixera sa résidence dans le château d'Edimbourg, avec la petite cour qui voudra les suivre.

S'il faut en croire d'autres avis venus d'Angleterre, on y a découvert, par des dépêches élevées sur des bâtimens

français, qu'il existoit dans l'Amérique Septentrionale un complot pour renverser la constitution des Etats-Unis; que plusieurs étrangers établis dans ce pays avoient pris une part plus ou moins grande dans ce complot, dont on annonce que les principaux auteurs ne tarderont pas à être connus.

On écrit de la Haye, que le régiment des hussards de Rohan a déserté tout entier, & qu'il n'est resté que le commandant.

Les lettres de Brême, en date du 4 décembre, contiennent que toute la cavalerie anglaise, ainsi que les régiments français & hollandaise a été embarqué, dans ce port ce qui déconcerte fort le parti orangiste. Les régiments hanovriens se rendent dans leurs garnisons; les subsistances anglaises ont cessé, & les officiers de ces régiments, ainsi que les officiers hessois, ont reçu ordre de se défaire de leurs chevaux; de sorte qu'il ne reste pas la moindre queue d'armée anglaise sur le continent.

Quelques papiers publics ont répandu le bruit qu'il étoit arrivé à Paris par Calais des commissaires anglais chargés d'ouvertures de paix; & ils ont ajouté que le gouvernement n'avoit fait aucun accueil à ces commissaires. Nous avons des raisons de croire que ce bruit est absolument contourné.

Nous repousserons de même une assertion contradictoire qui se trouve dans un autre papier, dans lequel on insinue que la tendre amitié qui regne entre les peuples français & anglais fait espérer une prompte pacification entre eux.

Voici l'extrait, que nous avons annoncé hier, des gazettes d'Italie sur les derniers événemens militaires de cette contrée:

« La première attaque fut faite par la division du général Serrurier contre Saint-Bernard & le col d'Emme. Les généraux Massena, Laharpe & Carlet forcèrent les retranchemens de Rocca-Barbena & de Monto-Lingone; enfin le général Augereau, sous les ordres du général chef de Scherer, attaqua les retranchemens de Loano. Tous ces postes furent forcés en une matinée. Toute la ligne autrichienne, qui s'étendoit depuis Loano jusqu'à Beldineto, ayant été emportée, l'armée autrichienne se retira dans le dessein d'en former une seconde vers Final-Breia qui s'étendoit vers Gorra, Lanoda & Melogno. Mais la victoire impétueuse des Français prévint ce dessein, & ceux-ci occupèrent déjà Melogno. Lorsqu'un corps ennemi de 8 mille Autrichiens arriva à Canoda où il fit halte dans la crainte d'être fait prisonnier.

« Tous les bagages de ce corps, ainsi que son artillerie & ses munitions, se dirigent vers Saint-Jacques par la route qui conduit à Savonne; mais ce poste important étoit déjà pris par le général Pigeon. Cette route étoit couverte d'environ 200 charriots qui s'avançoient lentement lorsque 150 Croates qui leur servoient d'escorte tombèrent dans une embuscade des Français auprès de Saint-Jacques & furent massacrés. La terreur devint incroyable pour le convoi; on coupa les traits des chevaux & des mulets & beaucoup de charriots furent précipités avec les chevaux & les canons dans les rivières voisines; l'avant-garde

l'armée descendit rapidement dans la nuit à Final, & le surplus de l'armée prit la route de Vado.

» Dans dans la nuit du 24 au 25, le général Cervoni arriva à Final avec un gros corps de troupes; mais le soir du même jour, les français étoient déjà devant Vado où ils entrèrent le 26 au matin. En vingt-quatre heures l'armée autrichienne fut entièrement dispersée après avoir perdu la majeure partie de ses bagages, cinq mille prisonniers & trois mille morts; le reste prit la fuite tant par le chemin de Notre-Dame du Mont que par la rivière; & en effet, en trois jours, il est arrivé, par la voie de Voltri, trois mille hommes qui ont continué leur route par Novi.

» Le 25, il partit d'Albenga cinq mille prisonniers autrichiens, parmi lesquels se trouve le général Ferri & environ 200 officiers.

» Cette relation doit convertir ceux qui ont feint de croire que nos avantages ont été exagérés, dans les détails que le gouvernement a donnés sur les derniers mouvemens militaires de l'Italie.

L'institut national, dans la séance du 24 frimaire, a complété ses élections pour les 96 membres des deux tiers qu'il avoit à nommer.

Pour la section de l'analyse des idées, Cabanis.

Pour les langues anciennes, Langlès & Sélis.

Pour la poésie, Collin d'Harleville & Fontane.

Pour les antiquités, Ameilhon & Camus.

Pour la peinture, Renaud & Tonay.

Pour la sculpture, Roland & Dejoux.

Pour l'architecture, Peyre, oncle, & Raymond.

Pour la musique, Gœtry.

Pour la déclamation, Monvel.

Les 48 électeurs ont arrêté que la liste seroit envoyée au ministre, pour qu'il puisse convoquer la totalité de l'institut, primidi prochain, dans la salle de l'académie des sciences.

Le citoyen Colin, nommé par le directoire dans la section de la grammaire, a donné sa démission, à la sollicitation des poètes ses confreres, qui l'ont nommé unanimement dans la section qui paroît en effet lui mieux convenir.

Aux Auteurs des Nouvelles Politiques.

Toutes les décades assez régulièrement, citoyen, les murs de Paris sont tapissés d'avis de certain établissement qui a pris le nom de *Gymnase*. Le style de ces avis est d'un genre merveilleux. Dans les uns on offre 1800 pour 100, par minute, d'intérêt d'un capital quelconque; dans d'autres on soutient que l'on chauffera deux maisons par le moyen d'un petit poêle de verre & avec une botte d'allumettes; dans ceux-ci ce sont des chevaux de carton qui font en très-peu de tems 200 lieues *sans débrider*; dans ceux-là on annonce un vaisseau impérissable qui ne craint ni le tems, ni le feu, ni la tempête, ni les écueils, & au moyen duquel les cordages, les mâtures, les voiles, la boussole & autres minuties semblables sont parfaitement inutiles. Des ingauds tout ébahis s'empressent de porter leurs assignats chez de si habiles gens, pour s'enrichir si vite & admirer de si belles choses.

S'il existoit un établissement qui offrit à ses croupiers 1800 pour 100 par minute ou même par année d'intérêt

de capital, il faudroit le faire fermer, comme extrêmement dangereux, en ce qu'il étoufferoit toute idée de travail & d'industrie; que si on avoit trouvé le secret de faire des poêles aussi économiques, des chevaux aussi agiles & des vaisseaux aussi admirables, le gouvernement devroit s'empresser de s'approprier une si belle invention; que si par hasard il ne s'agissoit que d'une association de fripons qui voulussent faire des dupes, la police devroit les recommander pour les honneurs du fauteuil devant un tribunal de correction; que si au contraire ce n'étoient que des alchimistes d'une nouvelle espèce, il faudroit leur recorder une douce retraite parmi les habitans des petites maisons.

Je vous salue fraternellement. *Signé, DELAUE.*

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CHÉNIER.

Suite de la séance du 28 frimaire.

Un secrétaire donne lecture de deux messages du directoire exécutif. Dans le premier, le directoire exécutif expose qu'il fera exécuter avec zèle la mesure de l'emprunt forcé: cette mesure doit sauver la chose publique; mais elle ne présente que des ressources éloignées. En conséquence, le directoire propose au corps législatif de permettre l'aliénation des forêts nationales & de tous les biens qui proviennent des émigrés & des confiscations.

Le second message a pour objet de proposer d'élever à 25 mille livres la quote-part de l'emprunt forcé qui devra être payée par les riches de la dernière classe.

Les demandes successives de fonds faites par le directoire pourroient effrayer, dit Ramel, si l'on ne savoit que nos ressources sont immenses. Je sais que les intentions du directoire sont pures; mais, avant tout, il faut connoître le montant des dépenses. Je demande le renvoi de la première dépêche à la commission des finances. — Arrêté.

Quant à la seconde dépêche, Ramel demande l'ordre du jour. Déjà dans la commission on avoit proposé de porter le *maximum* de l'emprunt forcé à 10 mille liv.; on l'a rejeté, parce que les administrations de département eussent pu, en taxant arbitrairement les citoyens, ruiner les fortunes.

Plusieurs membres appuyent cette proposition; un des opinans voudroit qu'on laissât aux administrations de département le soin de fixer la quotité de la taxe.

Cette proposition excite des murmures.

Gibert-Desmolières craint qu'on ne répande des inquiétudes. Baffroi dit, qu'en matière de finances, toute mesure exagérée est dangereuse.

Bentabole & Quirot demandent que la proposition du directoire soit renvoyée à l'examen de la commission des finances. Le premier croit qu'il n'y auroit pas justice à faire payer 1200 livres à ceux qui ont moins de 500 mille livres de bien, quand on n'exigeroit de ceux qui possèdent plusieurs millions que de 1500 à 6000 liv.

Quirot expose que la classe des millionnaires est peu nombreuse; les craintes qu'on témoigne sur les entraves que la quotité qu'on propose d'exiger d'eux peut apporter au recouvrement de l'emprunt ne sont donc pas fondées.

Le renvoi est ordonné.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen TRONCHET.

Séance du 28 frimaire.

On fait lecture d'une résolution qui porte qu'aucune des affaires qui d'après l'article 215 de la constitution doivent être portées devant les juges de paix pour être conciliées, ne sera reçue devant le tribunal civil si le demandeur n'a donné en tête de son exploit copie du certificat de la justice de paix, constatant que sa partie a été inutilement appelée ou que la conciliation n'a pu avoir lieu.

L'urgence est reconnue.

Portalis attaque cette résolution. Il y voit une distinction entre les matières réelles & personnelles, distinction qui occasionnera des procès sur la compétence. Les chicanes prétendront toujours que la question est réelle plutôt que personnelle ou mixte, qu'elle approche plus ou moins de la personnalité ou de la réalité. Ainsi, il y auroit d'abord un premier procès pour savoir si le conciliateur auroit le droit de concilier, c'est-à-dire, qu'au lieu de prévenir les procès, on en commenceroit un pour savoir si l'on en feroit un autre. Il seroit bien plus simple de ne point admettre de pareilles différences, & de trouver bonnes la conciliation & médiation par-tout où elles se trouveroient. De cette manière on feroit véritablement une loi de paix, au lieu d'en faire une de guerre éternelle.

Regnier pense qu'on ne pourra jamais éviter le double procès, toutes les fois qu'on ne sera point d'accord sur la compétence; car, avant d'être jugé, il faudra bien convenir ou faire décider qui devra juger. Ce n'est pas le bureau de conciliation qui fera naître le double procès, ce sera la nature de la chose; & dans ce cas, le bureau de conciliation pourra être très-nécessaire; car s'il est composé d'hommes éclairés, ils saisiront le point de la difficulté & pourront éviter le procès sur la compétence des juges.

Tronchet & Lanjuinais parlent encore sur cette question. Le conseil nomme une commission de trois membres, composée des citoyens Baudin, Portalis & Paradis, pour faire un rapport sur la résolution.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 29 frimaire.

Dumolard obtient la parole pour une motion d'ordre. Il expose qu'il a cru appercevoir dans les projets qui ont été offerts au conseil par la commission chargée de la vérification des pouvoirs une imperfection majeure, une forme tellement vicieuse, que le conseil ne peut pas délibérer avant que la commission n'ait elle-même retouché son ouvrage.

Quel paroît être l'objet de la commission? Celui de mettre un terme à l'existence équivoque & plus que bisarrs qu'a donnée jusqu'à ce jour aux représentans du peuple le caractère provisoire dont elle les a revêtus.

Mais ce motif qui constitue l'urgence est-il rempli par les projets de résolution? Il ne l'est pas dans le sens même de leurs auteurs. Ils proposent de déclarer valables 80 procès-verbaux d'élection, & de reconnoître définitivement les citoyens y-dénommés. Cependant leurs noms ne sont pas rappelés dans les articles; on excepte de l'admission les députés démissionnaires & ceux qui peuvent se trouver dans les cas prévus par les loix du 11 fructidor & du 3 brumaire. De nouveaux rapports doivent préparer des décisions à leur égard, & les projets qui gardent encore le silence sur les noms de ces députés laissent planer une incertitude pénible sur la masse entière du corps législatif.

Il importe à l'honneur du corps législatif de dissiper tous ces vagues soupçons, de certifier à la France que les membres qui le composent ne sont pas des intrus. La commission a-t-elle bien pensé à notre situation présente & aux évènements qui peuvent la suivre? La fatalité des circonstances a placé le corps législatif entre deux partis qui tous deux tendent au même but. Eh bien! ce qui pourroit sur-tout servir leurs coupables desseins, ce seroit d'entretenir une trop longue incertitude sur le caractère des représentans du peuple.

Je ne suis pas homme à m'effrayer facilement, continue Dumolard; je ne crois pas néanmoins qu'il faille négliger toutes précautions contre les intentions assez manifestes de certains individus, qui peut-être, pour me servir des expressions d'un grand homme, prennent leurs desirs pour leurs espérances. Mais aucun de nous ne peut se dissimuler que des bruits sourds, des placards & des journaux incendiaires (on murmure), & des conciliabules ténébreux, ont fixé l'attention du public & celle du directoire exécutif. J'ai vu même des personnes de très-bonne foi, mais trop crédules sans doute, s'imaginer reconnoître quelques-uns des symptômes qui précéderent le 31 mai. — Vifs & longs murmures.

Dumolard reprend. — Des bruits sourds, des placards incendiaires.

Royalistes, crient quelques voix.

Maratistes, crient d'autres membres.

Dumolard. — Des conciliabules ont fixé l'attention du public & du directoire exécutif; quelques personnes se sont imaginé reconnoître quelques-uns des symptômes qui précéderent le 31 mai.

Plusieurs voix. — Le 13 vendémiaire.

Dumolard. — Quoi qu'il en soit, il est bien permis de se mettre en mesure pour qu'on ne décime pas le corps législatif, puisqu'on a décimé la convention. Les temps sont chargés, je le sais; mais non pas le cœur des individus qui, fatigués du gouvernement actuel, soupirent après l'anarchie comme moyen ou comme résultat.

Dumolard demande, 1°. que la commission s'explique sur les noms des individus qu'elle croit devoir attaquer; 2°. qu'elle fasse un rapport qui porte, non sur les procès-verbaux, mais sur l'entière capacité politique des représentans élus.

Nous donnerons demain la discussion.